

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Durham-Sud, tenue le 6 mars 2023, à 19h00, à la salle des loisirs, sise au 130 rue Principale.

Sont présents :

Madame Sylvie Laval, mairesse  
Monsieur Hilarius Peter, conseiller  
Monsieur Patrice Godin, conseiller  
Madame Ginette Laliberté, conseillère  
Monsieur Yvan Courchesne, conseiller  
Madame Karine Trahan, conseillère

Était absent :

Monsieur Bernard Martel, conseiller

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse

Est également présente sur place Julie St-Laurent, directrice générale & greffière-trésorière.

**2023-03-44**

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Patrice Godin  
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19h01.

Adoptée.

**2023-03-45**

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
4. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES
  - 4.1 Approbation des comptes à payer
  - 4.2 Entretien ménager – Offre de Michelle Dossou
  - 4.3 Dossier Payette, Leduc et Morissette – Jugement 405-17-002556-186
  - 4.4 Ententes intermunicipales en matière de transport collectif et de transport adapté – Autorisation de signature
  - 4.5 Formation planification stratégique
  - 4.6 Avis de motion, dépôt et présentation – Projet de règlement #296 relatif à la démolition d'immeubles
  - 4.7 Rénovation bureau municipal
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 5.1 Dépôt rapport du mois
  - 5.2 Nomination nouveau chef pompier
  - 5.3 Demande de réduction de vitesse dans le secteur urbain auprès du Ministère des Transports du Québec
6. TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE
  - 6.1 Dépôt rapports hebdomadaires voirie
  - 6.2 Danny Lapierre – Fin de probation
  - 6.3 Projet de réhabilitation du 12<sup>e</sup> Rang Est – Offre de services de EXP inc
  - 6.4 Camion Mack 2005 – MMQ Offre de règlement
7. HYGIÈNE DU MILIEU, ENVIRONNEMENT ET SANTÉ BIEN-ÊTRE
  - 7.1 Aucun point
8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
  - 8.1 Soumission SCU – Modification zone ID-44
  - 8.2 Entente intermunicipale en inspection – Autorisation de signature
9. LOISIRS ET CULTURE
  - 9.1 Aucun point
10. COMMUNICATIONS DIVERSES
  - 10.1 Demande de Réjean Lachapelle
  - 10.2 Demande de M. Denis Rondeau et Lisa Filion
11. RAPPORT DES REPRÉSENTANTS
12. RAPPORT DES EMPLOYÉS
13. PÉRIODE DE QUESTIONS
14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Ginette Laliberté  
Et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

Adoptée.

**2023-03-46 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu le procès-verbal suivant :

- Séance ordinaire du 6 février 2023

En conséquence,

Il est proposé par Hilarius Peter

Et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du mois de février 2023 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée.

**2023-03-47 4. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**

**4.1 Approbation des comptes à payer**

Attendu que les dépenses ont été présentées aux membres du Conseil lors de la préséance ;

En conséquence,

Il est proposé par Yvan Courchesne

Et résolu que le conseil municipal approuve les listes de dépenses suivantes :

Comptes à payer, pour un total général de	76 899.94 \$
Paiements par dépôt direct, pour un total général de	37 489.91 \$
Comptes payés, pour un total général de	33 659.38 \$

Adoptée.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussignée, Julie St-Laurent, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

---

Julie St-Laurent

**2023-03-48 4.2 Entretien ménager – Offre de Michelle Dossou**

Considérant que Véronique Noël a remis sa démission pour l'entretien ménager du bureau municipal et du garage car elle n'a plus de temps pour effectuer ces tâches;

Considérant que Michelle Dossou est intéressée à faire l'entretien ménager dans les immeubles municipaux ;

Il est proposé par Ginette Laliberté

Et résolu d'accepter la démission de Véronique Noël, avec remerciements pour services rendus.

D'accepter l'offre de services de Michelle Dossou au taux de 18\$ de l'heure, à forfait.

Adoptée

**2023-03-49 4.3 Dossier Payette, Leduc et Morissette – Jugement 405-17-002556-186**

Il est proposé par Patrice Godin

Et résolu que le conseil municipal prend acte de la décision de l'Honorable Geeta Narang rendue le 17 février 2023 et est satisfait de ladite décision.

De plus, les demandeurs qui, n'ayant pas obtenu gain de cause, ont 30 jours pour

porter la décision en appel.

Adoptée.

**2023-03-50 4.4 Ententes intermunicipales en matière de transport collectif et de transport adapté – Autorisation de signature**

Attendu qu'en vertu de l'article 48.35 de la *Loi sur le transport* (L.R.Q. c.T-12), une municipalité locale peut prendre les mesures qu'elle estime appropriées pour promouvoir l'organisation et le fonctionnement des services de transport de personnes qu'elle n'organise pas elle-même et fournir des services de soutien à ceux qui les organisent;

Attendu que toute municipalité locale doit contracter avec une personne afin d'assurer aux personnes handicapées l'accès sur son territoire à des moyens de transport adaptés à leurs besoins et peut accorder des subventions à un organisme à but non lucratif qui assure l'organisation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées et à cette fin, conclure une entente avec cet organisme quant au service à être exploité;

Attendu que la Municipalité est compétente en matière de transport collectif et de transport adapté;

Attendu que toute municipalité peut conclure une entente avec tout autre municipalité, quelle que soit la loi qui la régit, relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence, et ce, en vertu des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q. c. C-27.1);

Attendu que la Municipalité et la MRC désirent s'entendre pour conclure une entente déléguant à la MRC les compétences conférées à la Municipalité en matière de transport collectif et de transport adapté.

Il est proposé par Karine Trahan

Et résolu d'approuver l'entente intermunicipale relative au service de transport collectif et l'entente intermunicipale relative au service de transport adapté jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

D'autoriser Sylvie Laval, mairesse et Julie St-Laurent, directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité le texte des ententes joints à la présente résolution;

Adoptée

**2023-03-51 4.5 Formation planification stratégique**

Il est proposé par Hilarius Peter

Et résolu d'accepter l'offre de formation « Planification stratégique » de la FQM au montant de 1 500\$ plus taxes pour 16 personnes, frais de déplacement et de repas en sus. La formation devra être en présentiel.

Que la Municipalité de Ste-Christine défrayera 50% du coût d'inscription.

Adoptée.

**2023-03-52 4.6 Avis de motion, dépôt, présentation et adoption – Projet de règlement #296 relatif à la démolition d'immeubles**

Je, Patrice Godin, conseiller, donne avis de motion, par les présentes, de l'adoption du règlement #296 relatif à la démolition d'immeubles, lors d'une prochaine séance ordinaire du conseil.

Il est proposé par Patrice Godin

Et résolu d'adopter le projet de règlement numéro 296 relatif à la démolition d'immeubles.

Adoptée.

**2023-03-53 4.7 Rénovation bureau municipal – Offres de services**

Considérant la réception de deux offres de services pour aménager un bureau au sous-sol ;

- Construction Bertrand Dionne  
*Taux horaire entre 84,00\$ et 100,00\$, frais administration 10%*
- Construction J.C. Élite inc  
*Taux horaire entre 90,00\$ et 95,00\$, frais administration 5%*

Considérant que cette dépense est admissible au programme PRABAM ;

Il est proposé par Yvan Courchesne  
Et résolu de mandater la firme Construction J.C. Élite inc pour procéder à l'aménagement d'un bureau au sous-sol jusqu'à un maximum de 6000,00\$.

Adoptée.

## **5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **5.1 Dépôt rapport du mois**

Le directeur du service incendie dépose le rapport mensuel des activités du service incendie.

Adoptée.

**2023-03-54**

### **5.2 Nomination nouveau chef pompier**

Considérant que M. Gaston Manseau, directeur du service incendie est d'accord pour nommer un nouveau directeur incendie afin d'assurer un transfert de connaissances pour les cinq prochaines années en prévision d'une retraite éventuelle;

Attendu que M. Manseau demeurera consultant du service incendie et ce, selon les mêmes conditions salariales que le directeur incendie;

Considérant qu'à la suite d'une élection faite auprès de 15 pompiers le 15 janvier 2023, M. Félix Courchesne, matricule 22-0033 a obtenu la majorité des voix et est donc élu de ce fait au poste de directeur du service incendie;

Attendu que lors de cette même élection, M. Frédéric Manseau a été élu à titre d'assistant-directeur;

Attendu que le conseil municipal désire accepter la candidature de Félix Courchesne à titre de directeur du service incendie et accepter la candidature de Frédéric Manseau à titre d'assistant-directeur;

Attendu que les élus ont à cœur de nommer les employés les plus compétents;

Attendu que s'il advenait qu'une autre tenue d'élection soit nécessaire dans les prochaines années pour procéder à la nomination d'un autre directeur incendie, un comité de sélection, dont les membres auront préalablement été nommés par résolution du conseil, analysera les candidatures d'au moins 2 pompiers et soumettra sa recommandation au conseil, lequel se réserve le droit d'accepter ou non la recommandation de ce comité ou le candidat élu par l'équipe de pompiers;

Attendu que cette procédure visera principalement à trouver le meilleur candidat possible pour ce poste, étant donné la complexification des tâches, les responsabilités liées au poste et l'importance de maîtriser l'art de la communication en toute circonstance;

Attendu que la formation continue sera obligatoire pour tout candidat nommé à ce poste;

Il est proposé par Karine Trahan  
Et résolu de procéder à la nomination de Félix Courchesne à titre de directeur du service incendie et à la nomination de Frédéric Manseau à titre d'assistant-directeur, le préambule faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée.

**2023-03-55**

### **5.3 Demande de réduction de vitesse dans le secteur urbain auprès du Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec**

Attendu que la municipalité a comme priorité la sécurité de ses citoyens et des

visiteurs à Durham-Sud;

Attendu que la municipalité considère que la vitesse est trop élevée à travers le village, plus particulièrement sur toute la longueur des rues Principale et de l'Église;

Attendu que sur les rues Principale et de l'Église, s'y trouvent principalement des résidences, nous souhaitons que la sécurité routière soit renforcée en diminuant la vitesse;

Attendu que les rues du village sont très étroites et sans trottoirs à plusieurs endroits;

Attendu que sur ces voies, la signalisation est de l'autorité du ministère des Transports du Québec;

Attendu que nous vivons depuis quelques années une circulation de plus en plus important et une augmentation des excès de vitesse;

Attendu que nous recevons des plaintes de résidents pour la vitesse excessive;

Attendu que présentement la vitesse est de 50km/h dans cette section de la route;

Attendu que plusieurs personnes se déplacent à pied et en triporteur ou quadriporteur;

Attendu que pour la sécurité de tous les utilisateurs de la route et de nos citoyens, une diminution de vitesse à 40km/h est nécessaire;

Attendu que Durham-Sud veut faire partie des gens qui améliorent le bilan routier;

#### EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Patrice Godin

Et résolu de faire une demande à la directrice générale du Ministère des Transports, division Mauricie-Centre-du-Québec, Mme Marie-Ève Turner, de procéder aux améliorations suivantes (les nombres suivants correspondent à ceux indiqués sur la carte annexée) :

1. Remplacer les panneaux actuels de limite de 50km/h par des panneaux de limite de 40km/h sur les rues Principale et de l'Église.
2. Installer un panneau d'arrêt sur rue Principale au coin de la rue Rondeau.
3. Installer un panneau d'arrêt sur la rue de l'Église au coin du 11e rang.
4. Installer un panneau D-240-2 sur la rue Principale devant le numéro civique 225 en direction du village.



5. Installer un nouveau panneau de limite de vitesse de 40km/h sur la rue Principale devant l'église unie en direction du village.
6. Installer un nouveau panneau de limite de vitesse de 40km/h sur la rue Principale devant l'ancienne caserne en direction de Lefebvre.
7. Installer un nouveau panneau de limite de vitesse de 40km/h devant le 25, rue de l'Église en direction de la route 222.
8. Sur la route 116 (direction Richmond), le panneau 90km/h actuellement situé à l'intérieur du périmètre urbain devant le numéro civique 320 devrait être déplacé de 200m vers l'est (donc à l'extérieur du périmètre urbain).
9. Sur la route 116 (direction village, en provenance de Richmond), le panneau de 50km/h actuellement situé devant le numéro civique 320 devrait être déplacé de 150m vers l'est, donc à la limite du périmètre urbain.
10. Installer un dos d'âne allongé à l'endroit du passage piétonnier devant l'école.
11. Juxtaposer, au panneau de traverse piétonnière devant l'école, des feux rectangulaires à clignotement rapide (alimentés par l'énergie solaire).

Il est également résolu de faire parvenir copie de la présente résolution à :

- Notre député à l'Assemblée nationale du Québec, M. André Lamontagne.
- Notre député à la Chambre des communes, M. Martin Champoux.
- Notre ministre des Transports et de la Mobilité durable, Mme Geneviève Guilbault.

Adoptée.

## **6. TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE**

### **6.1 Dépôt rapports hebdomadaires du mois**

Le responsable des travaux publics dépose les rapports hebdomadaires des activités du service.

Adoptée.

### **2023-03-56 6.2 Danny Lapierre – Fin de probation**

Attendu qu'il y a lieu, d'un commun accord, de mettre fin à la probation de Danny Lapierre et de ne pas confirmer sa candidature de façon permanente au poste de journalier en voirie;

Attendu que Éric Lessard est disposé à effectuer le remplacement temporaire de Danny Lapierre;

Il est proposé par Yvan Courchesne  
Et résolu d'accepter la fin de probation de Danny Lapierre et de mettre fin à son d'emploi avec la municipalité.

Que Éric Lessard soit mandaté pour remplacer Danny Lapierre au taux de 27,00\$.

Que des démarches soient entreprises pour remplacer de façon permanente Danny Lapierre.

Adoptée.

### **2023-03-57 6.3 Projet de réhabilitation du 12<sup>e</sup> Rang Est – Offre de services de EXP inc**

Attendu la nécessité de procéder à des travaux de réhabilitation sur le 12<sup>e</sup> Rang Est entre le Chemin Béthel et la Route Adams ;

Attendu que cette dépense est admissible au programme TECQ ;

Attendu l'offre de services de EXP soumise le 28 février 2023 pour les plans et devis d'appel d'offres et services pendant la construction ;

Attendu que l'appel d'offres devra être déposé sur SEAO au plus tard le 7 avril 2023 ;

Il est proposé par Hilarius Peter  
Et résolu d'accepter l'offre de services #999-23002812-PP (DUSM) pour un budget jusqu'à un maximum de 36 800\$.

Que la directrice générale soit autorisée à signer les documents liés au projet, pour et au nom de la municipalité.

Adoptée.

### **2023-03-58 6.4 Camion Mack 2005 – MMQ Offre de règlement**

Attendu l'accident survenu le 24 janvier 2023 avec le camion de déneigement Mack 2005 ;

Attendu que l'assureur déclare le camion comme étant une perte totale ;

Attendu l'offre de règlement de la MMQ ;

Il est proposé par Karine Trahan  
Et résolu d'accepter l'offre de règlement de la MMQ au montant de 60 347,39\$, ledit montant n'incluant pas le remboursement de frais de remorquage et de frais de location.

Adoptée.

## **7. HYGIÈNE DU MILIEU, ENVIRONNEMENT ET SANTÉ BIEN-ÊTRE**

Aucun point.

## **8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

### **2023-03-59 8.1 Soumission SCU – Modification zone ID-44**

Il est proposé par Hilarius Peter  
Et résolu d'accepter l'offre de services de Service conseil en Urbanisme (SCU) pour préparer les documents relatifs à la modification de la zone ID-44 pour un montant maximum de 500,00\$.

Adoptée.

### **2023-03-60 8.2 Entente intermunicipale en inspection – Autorisation de signature**

Attendu que les Municipalités St-Félix-de-Kingsey, St-Edmond-de-Grantham et Durham-Sud désirent mettre en place une coopération intermunicipale durable et financièrement viable afin de partager une ressource en inspection ;

Attendu que Saint-Félix-de-Kingsey a été nommée responsable du projet par les Municipalités participantes et qu'elle a accepté ce rôle ;

Attendu que Saint-Félix-de-Kingsey a déposé au nom des Municipalités une demande d'aide financière dans le cadre du Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds Régions et Ruralité pour le projet de partage d'une ressource en inspection ;

Attendu que la demande d'aide financière déposée a reçu l'approbation du gouvernement du Québec et un protocole d'entente a été signé à cet effet ;

Attendu que la ressource en inspection sera embauchée par la Municipalité responsable, mais que toutes les Municipalités partenaires pourront se prévaloir de cette ressource, selon les modalités de la présente entente ;

Attendu que les Municipalités désirent conclure une entente intermunicipale conformément aux articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) afin de prévoir les termes, conditions et modalités de leur entente relativement au partage des services qui seront rendus par la ressource en inspection ;

Il est proposé par Karine Trahan

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la signature du protocole d'entente et d'autoriser la directrice générale et la mairesse à signer pour et au nom de la municipalité les documents à cet effet.

Adoptée.

## **9. LOISIRS ET CULTURE**

Aucun point.

## **10. COMMUNICATIONS DIVERSES**

### **2023-03-61 10.1 Demande de Réjean Lachapelle**

Considérant la demande de Réjean Lachapelle pour obtenir un tarif réduit de location de salle pour une activité régulière de danse le samedi soir ;

Il est proposé par Ginette Laliberté

Et résolu d'offrir à M. Lachapelle 1 location gratuite à la suite de 6 locations au prix régulier de 140,00\$.

Adoptée.

### **2023-03-62 10.2 Demande de Denis Rondeau et de Lisa Fillion**

Considérant la demande de Denis Rondeau et de Lisa Fillion pour obtenir le remplacement ou le remboursement de deux bacs noirs ;

Il est proposé par Patrice Godin  
Et résolu de refuser la demande.

Adoptée.

**11. RAPPORT DES REPRÉSENTANTS**

**12. RAPPORT DES EMPLOYÉS**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2023-03-63**

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Karine Trahan  
Et résolu que la séance soit levée à 20h58.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
Sylvie Laval  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Julie St-Laurent  
Directrice générale & greffière-trésorière

Je, Sylvie Laval, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Sylvie Laval, Mairesse

